

Madame Anne-Solange DESSERTINE
516 rue du Château d'Eau
42153 RIORGES

Lettre recommandée AR

Marseille, le 19 avril 2023

Madame,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier la décision rendue par le Conseil Fédéral lors de sa séance qui s'est tenue le 17 avril 2023 à 14 heures 30.

A la lecture de cette décision, vous constaterez que l'organe disciplinaire de première instance

- **n'a pas reconnu votre responsabilité**
- **n'a prononcé contre vous aucune sanction.**

Vous pouvez faire appel de cette décision dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la présente notification. Pour ce faire, vous devez adresser, dans ce délai, au siège de la FFESSM 24, quai de Rive Neuve 13284 Marseille, une lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge. Vous devrez alors indiquer vos : nom, prénom(s), fonction fédérale le cas échéant et domicile, et joindre en annexe la copie de la décision notifiée ce jour.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Président du Conseil Fédéral



P.J. : Décision rendue par le Conseil Fédéral